

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

**Présents** : Xavier Adam - Emmanuelle Bringuier (dès 20 h 35) - Marie-José Buatois - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Lionel Charlin - Alexandra Cochet - Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

**Excusés** : Julien Belland - Viridiana Bouchardon - Yves Bouvard - Emmanuelle Bringuier (jusque 20 h 35) - Nicolas Perier

**Pouvoirs** : Julien Belland à Yves Vacle - Viridiana Bouchardon à Xavier Adam - Emmanuelle Bringuier à Nathalie Strippoli - Nicolas Perier à Lionel Chappellaz

La séance est ouverte à 20 h 10.

Madame Marie-José Buatois est désignée comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2024**

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération échange Wosinski / mairie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 202405003 du 2 mai 2024 et explique qu'il est nécessaire de prendre deux délibérations plutôt qu'une.

Monsieur le maire explique donc que la parcelle AC 26 située route du Trolliet (anciennement 576) devait être rétrocédée à la commune lors de la division de terrain de Mr Wosinski en juin 1999.

Cependant cette rétrocession n'apparaît pas au cadastre, elle n'a donc jamais été officialisée ; il faut donc faire appel à un notaire pour régulariser cette situation à l'euro symbolique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération échange Mével / mairie**

Monsieur le Maire réexplique donc que le calvaire de la commune est situé sur la parcelle AC 25 qui appartient à Mr Mevel et Mme Fiard.

Il propose donc d'échanger 7 m<sup>2</sup> à Mr Mevel et Mme Fiard pour remettre le calvaire sur le domaine public contre 7 m<sup>2</sup> de la parcelle AC 26 le long de la Route du Trolliet. La mairie prendra en charge les frais notariés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération tableau des emplois :**

Madame Alexandra Cochet explique que suite à une redistribution des tâches et une nouvelle organisation entre les ATSEM et les agents du périscolaire et de cantine, il est nécessaire de modifier le nombre d'heures de certains emplois à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- l'emploi d'adjoint technique, actuellement à 29.60 h passerait à 34.43 h
- celui d'adjoint technique actuellement à 31.77 h passerait à 34.18 h

- l'ATSEM à 21 h 00 passerait à 22.05 h
- l'animateur passerait de 28.80 h à 28 h 00 car il serait déchargé de certains mercredis.

Il est rappelé que les postes à temps complet, créés depuis longtemps ne sont pas modifiés, il s'agit de

- pour le service administratif : 1 rédacteur et 1 adjoint administratif
- pour le service technique : 2 adjoints techniques

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération modification règlement intérieur CALM**

Madame Alexandra Cochet explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement du CALM notamment concernant l'arrêt du paiement par chèque CESU et l'accès au périscolaire du mercredi pour les enfants du personnel communal.

Madame Alexandra Cochet présente donc le nouveau règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Décision modification tarif CALM**

Madame Alexandra Cochet rappelle que les tarifs du CALM ont été votés le 7 juin 2023 avec la délibération n°202306007 et propose de modifier les frais d'accès au service et d'ajouter les tarifs pour les enfants ayant un P.A.I.

Frais d'accès au service :

20 € pour l'inscription d'un enfant par famille

30 € pour l'inscription de 2 enfants et plus par famille

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

QF	Périscolaire 7h30-8h30	Prix du repas	Garde méridienne hors repas	Goûter	Périscolaire 16h30-18h
QF < 900	3,00 €	3,90 €	2,50 €	1,00 €	4,30 €
QF ≥ 900	3,15 €	3,90 €	2,60 €	1,00 €	4,50 €

Les mercredis :

QF	7h30 à 12h Sans repas	7h30 à 13h Avec repas	7h30 à 13h P.A.I.	7h30 à 18h Avec repas	7h30 à 18h P.A.I.	12h à 18h Avec repas	12h à 18h P.A.I.	13h à 18h Sans repas
QF < 900	7.40 €	11.60 €	10 €	16.60 €	15€	12.40 €	10,80 €	8.20 €
QF ≥ 900	8.40 €	12.60 €	11 €	18.80 €	17.20€	13.60 €	12 €	9.40 €

Agents communaux et personnels de l'Education Nationale exerçant sur l'Ecole Publique de Sainte-Julie :

Du lundi au vendredi : 3,90 € par repas

Délibération adoptée par 11 voix pour et 2 abstentions.

### **Délibération convention relampage**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a renouvelé son dispositif de relampage des bâtiments communaux par des modules LED.

Le taux d'aide de la CCPA fixé à 75 % et un montant maximal de l'aide qui varie selon la strate de 8 000€ à 40 000€.

La commune de Sainte-Julie se trouve dans la strate 3, et donc peut profiter d'une aide maximale de 20 000€,

Des devis ont été réalisés pour le relampage de la maison julicyenne, de l'atelier municipal et du local pompier pour 4517€ HT.

Monsieur le Maire propose donc de faire une convention avec la CCPA pour le relampage de ces bâtiments.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Arrivée de Madame Emmanuelle Bringuier à 20 h 35**

### **Délibération fonds de concours « Petit Patrimoine »**

Monsieur le Maire et Madame Isabelle Caillaud expliquent qu'ils n'ont pas eu tous les devis pour demander le fonds de concours relatif au petit patrimoine et propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

Délibération reportée à l'unanimité.

### **Délibération fonds de concours CCPA travaux sécurisation accès cœur village et aménagement Clos Marinette**

Monsieur le Maire explique qu'il manque également des devis pour finaliser cette demande de fonds de concours, et propose donc de reporter cette délibération.

Délibération reportée à l'unanimité.

### **Présentation des DIA**

Monsieur le maire fait part des nouvelles déclarations d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal.

### **Point sur les commissions :**

#### Commission CALM

Madame Alexandra Cochet

- 2 embauches à compter de septembre : Madame Chanal Jessica, l'animatrice, qui doit se faire muter et Madame Bringuier Margaux qui sera stagiaire en adjoint technique.

- Projet inclusion porté auprès de la CAF avec peut-être une partie du salaire de l'animatrice pris en charge.

#### Commission bâtiments

Monsieur Yves Vacle :

- Finalisation du relampage des bâtiments,
- Nouveaux projets en cours

#### Commission voirie

Monsieur Yves Vacle :

- Société reçue pour étudier les décorations de Noël, elle propose de changer le système de guirlande qui pourraient être laissées en permanence, ainsi que des stickers réfléchissants.

Monsieur Lionel Charlin :

- Devis demandés à l'entreprise Socatra pour la réparation des nids de poules route de la prêle et chemin du château d'eau.

Madame Isabelle Caillaud :

- Certains marquages sont en train d'être repeints, des devis sont attendus pour d'autres secteurs
- Il faut aussi revoir le marquage du parking de la mairie au niveau des flèches de circulation.

#### Commission fêtes et cérémonie

Madame Isabelle Caillaud :

- Le feu d'artifice est commandé, tout est préparé au niveau administratif.

Monsieur le Maire :

- Il faut voir avec le SIEA pour laisser allumer le quartier de la place du Lavoisier lors de la fête de la musique.

#### Commission numérique

Monsieur Xavier Adam :

- il y a 2 lignes téléphoniques à la salle des fêtes, 1 sera supprimée, il restera celle pour l'alarme mais voir pour rassembler cette alarme avec celles des autres bâtiments.

#### Commission environnement

Madame Emmanuelle Bringuier :

- Des vivaces ont été plantées dans les jardinières pour éviter d'en replanter chaque année dont des aromates, des fraises etc ... n'hésitez pas à les cueillir !

- Marathon de la biodiversité en cours : plantation de haies avec la participation de monsieur Marthoud Fabrice et de la Chèvrerie.

#### Commission associations

Madame Emmanuelle Bringuier :

- Le Sou des Ecoles souhaite un local au rez-de-chaussée pour stocker leur propre matériel. La commune n'a rien à leur proposer.

Attention par contre à ne pas stocker les bouteilles de gaz à l'intérieur de l'école.

- La kermesse est reportée au 6 juillet.

- Toutes les associations sont prévenues qu'elles doivent envoyer leurs articles pour le Sainte Julie en Bref spécial associations.

#### Commission urbanisme

Monsieur le Maire :

- Un urbaniste du CAUE a été rencontré pour le projet « Village d'Avenir », il enverra ses orientations pour le projet du cœur du village.

#### Commission PLU

Monsieur le Maire :

- Documents du projet PLU disponibles sur le site internet de la mairie

- 20 juin réunion publique

- 28 août réunion de travail sur le règlement du PLU

- Une 3eme orientation d'aménagement et de programmation dans le centre sera intégrée dans le PADD avec l'Olivière : (habitat concentré vers l'impasse de l'Olivière ou non, plus facile pour les familles avec la proximité de l'école, il faut faire des phases de construction)

- Il faut ajouter aussi au PLU des terrains réservés vers la salle des fêtes en vu du contournement du centre du village.

-le scenario 2 de contournement est choisi par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.